



Où en sommes-nous?

Égalité Santé en Français et les démarches juridiques visant à faire respecter et concrétiser le droit de la communauté linguistique francophone et acadienne du Nouveau-Brunswick de gérer et de gouverner ses propres institutions en santé.

Bruno Gélinas-Faucher

Professeur adjoint

Faculté de droit de l'Université de Moncton

Contexte

Première poursuite d'Égalité Santé en 2008 et entente hors cours en 2010:

- Une Régie francophone et le CHU-Dumont
- 8 membres du CA de Vitalité élus sur 15
- Plan de rattrapage
- Deux nouveaux recours intentés en 2017 et 2022
- Comprendre les différents types de recours en justice: Action (poursuite) et Requête en révision judiciaire





Poursuite de 2017

- Un long processus qui a franchi une étape cruciale!
- Amendement important à la poursuite en 2023 suivant l'élimination des membres élus et la création du Conseil de collaboration.
 - Violation encore plus flagrante du droit à des institutions distinctes et la gestion de ces dernières
 - Violation de l'entente hors cours de 2010

DEMANDE DE RÉVISION JUDICIAIRE
(ABOLITION DU CA DE VITALITÉ LE
15 JUILLET, 2022)



Requête de 2022

Abolition du CA de Vitalité

- Égalité Santé en français inc. a surmonté tous les obstacles procéduraux de la Province.
- Une audience sur le fond est maintenant inévitable et imminente.
- Les décisions procédurales constituent des victoires importantes qui permettront de faire valoir plus aisément les droits linguistiques dans le futur.

Conclusion

- Les développements dans les recours d'Égalité Santé s'inscrivent dans un contexte où l'on verra probablement d'importants jugements portant sur les droits linguistiques dans la prochaine année. Après une longue période de silence, on assiste à une plus grande activité faisant valoir les droits enchâssés dans la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick*, L.R.N.-B. 2011, ch. 198 et à l'article 16.1 de la Charte canadienne des droits et libertés.